

Troisième Prépa Pro
Lycée Pierre Coton
Le Bourg
42510 NERONDE(Loire)

Hugo Thomas
Mansour Jean-Sébastien
Durand Maxime
Croze Sébastien
Mantione Mathys

Au nom de tous les élèves de la classe de troisième Prépa. Pro.

Le respect d'autrui en entreprise

Nous avons réfléchi à la façon dont le respect d'autrui peut aujourd'hui s'appliquer dans l'entreprise.

Les premières choses qui nous sont venues à l'esprit sont d'une manière générale la politesse, le refus de la violence et l'interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise.

Concernant le rapport employeur/employés et pour donner un exemple de ce qu'est la politesse, l'employeur doit dire bonjour comme tous les employés. Les salariés doivent être ponctuels et prévenir rapidement s'ils sont absents, ceci montre qu'ils respectent leurs obligations.

Le dialogue entre employeurs et employés est très important ; il faut si possible construire les plannings en dialoguant en équipe .Il faut un accord sur les heures supplémentaires (le patron doit prévenir à l'avance)les payer ou donner des heures de repos en compensation .De même, le salaire doit être payé dans les délais prévus lors de la signature du contrat de travail. Le rapport entre les employés doit le respecter les règles suivantes: ils ne doivent pas critiquer le physique de leurs collègues ;ni leur qualité de travail ;ni leur choix politique ,leur religion et enfin il faut lutter contre le sexisme .De manière générale il faut

respecter la loi et le règlement intérieur de l'entreprise . L'employeur et le chef d'équipe doivent faire des critiques ou des remarques uniquement par rapport aux travaux du salarié et en entretien individuel en faisant si possible des critiques avec des phrases réfléchies et des idées pour progresser.

Le respect de tous passe aussi par l'hygiène, il doit y avoir des toilettes propres dans l'entreprise et chacun doit les laisser en état après usage.

L'employé ne doit pas critiquer l'employeur , l'entreprise ni ses collègues sur les réseaux sociaux .Cela peut aussi être de la diffamation.

Afin de mettre en place le respect dans l'entreprise, le règlement intérieur peut préconiser : de laisser son espace de travail propre et organisé, de ne pas fumer ou manger des aliments odorants comme le poisson dans les espaces communs de travail et utiliser la salle de repas prévue pour cela, et la nettoyer après usage. L'employeur doit fournir une tenue de travail adaptée et le matériel de sécurité (casque, bottes, chaussures de sécurité, lunette etc.).

Le respect de l'entreprise et du fournisseur s'appuie sur le respect des délais et des termes du contrat, faire payer le prix prévu. Concernant le respect du concurrent, il ne faut pas d'affrontement entre concurrents, pas de diffamation, utiliser la publicité et la comparaison des prix pour attirer les clients, utiliser le bouche à oreille pour vendre son travail et ne pas critiquer le travail des autres.

Le respect du chantier consiste à laisser le lieu propre , à respecter les règles et stocker les produits risqués pour les clients(ex : produits inflammables à éloigner des produits comburants), ne pas contester ouvertement les propos du client et quand une personne a un propos déplacé à votre sujet, il faut répondre calmement et prendre sur soi. Il faut respecter les horaires de rendez-vous prévus avec les clients ou prévenir en cas d'empêchement et ne pas répondre au téléphone privé quand on est avec un client par politesse.